Zeitschrift: Verhandlungen der Allgemeinen Schweizerischen Gesellschaft für die

Gesammten Naturwissenschaften = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della Società Elvetica di Science Naturali

Herausgeber: Allgemeine Schweizerische Gesellschaft für die Gesammten

Naturwissenschaften

Band: 20 (1835)

Nachruf: Perret, Charles Albert

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Er war ein Fraktischer Gelehrter, ein klarer Denker, ein herrlicher Mensch, ein biederer Eidsgenosse und ein leuchtender Stern für unsere Gesellschaft. Dort wird er mit den Jurine, den Piktets, den Hallern, Wyttenbachen, Eschern, Usteris, Ebeln und andern Edeln auf unsere Bemühungen herabsehen und sein Andenken wird uns Ermunterung sein.

Dr. H. R. Schinz.

d. C. A. PERRET.

Charles Albert Perret, bourgeois de Vevey et de Villeneuve, né à Berne le 20. Octobre 1790, fut élevé à Villeneuve au sein de sa famille jusques à l'age de 13. ans, époque à laquelle il fut mis en pension à Gryon chez Mr. le pasteur Descombes, qui se chargea de lui enseigner les élémens de la langue latine et de le mettre en état d'entrer dans l'auditoire des belles lettres à l'académie de Lausanne, où il fut en effet reçu dans le courant de l'année suivante; c'est à dire Dès lors il suivit régulièrement pendant sept en 1805. ans le cours d'études tel qu'il est réglé dans nôtre académie, et se prépara sérieusement à entrer dans la carrière du St. Ministère, pour laquelle il avait manifesté dès sa jeunesse un goût très prononcé. En conséquence il composa et prêcha plusieurs sermons d'épreuve; mais arrivé au moment d'être consacré, il fut dans le mois de Mai 1813 atteint d'une hémoptysie qui menaça sa vie et altéra sa santé au point qu'il dut renoncer à l'exercice du St. Ministère. Il se résigna à ce pénible sacrifice, il renonça à une carrière, où il se serait, sans doute, distingué par les talens qui, plus tard, se portèrent sur d'autres objets, par cette facilité d'élocution si remarquable chez lui et par ce sentiment si vif, cette conviction profonde des vérités de nôtre réligion, qu'il conserva pendant toute sa vie.

Il partit dans le mois d'Octobre 1813 pour Pise, dont le climat ne tarda pas à produire sur sa santé un heureux effet et le mit en état de se livrer à l'étude de la médecine avec toute l'ardeur et la persévérance qu'il mettait à tout ce qu'il entreprenait.

Il alla en 1815 à Florence où il s'appliqua surtout à l'étude de l'anatomie; puis à Pavie où il reçut le diplôme de Docteur en médecine, chirurgie et philosophie; il fit ensuite un sejour à Milan et revint vers la fin de l'année à Lausanne où il fut patenté comme médecin. Il ne voulut cependant pas se fixer encore et pratiquer son art avant d'avoir visité l'Allemagne, si justement célèbre par ses universités. Il partit pour Vienne où il suivit les leçons des professeurs célèbres alors, Hildebrandt et Beer; il suivit à Berlin la clinique de Hufeland et de Behrends, dont la réputation est européenne; ce ne fut qu'en 1818, qu'il revint dans sa patrie, et la même année la societé helvétique des sciences naturelles l'admit dans son sein.

Etabli à Lausanne pour pratiquer la médecine, en concurrence avec des hommes aussi distingués par leurs profondes connaissances que recommandables par leur longue expérience, il parvint cependant à s'attacher une nombreuse clientelle qui rendit justice à ses talens,

aux soins affectueux qu'il prodiguait à ses malades, et surtout à la noblesse de caractère avec laquelle il exerçait son art, dont il sentait et faisait apprécier toute la dignité. Connu comme médecin habile et consciencieux, il n'eut pas de peine, lorsque la place de médecin de l'hospice cantonal vint à vaquer en 1826, à obtenir cette place si honorable, comme témoignage de la confiance publique, et si avantageuse pour un praticien qui dans ce bel établissement a l'occasion d'appliquer en peu d'années à un très grand nombre de malades, les connaissances qu'il a obtenues par ses études, et d'acquérir rapidement cette expérience si précieuse qui ordinairement n'est le fruit que de longues années.

Le Docteur Perret sut apprécier et utiliser cette riche source de connaissances; observateur habile, il étudiait avec attention sur les nombreux malades qui lui étaient confiés les affections les plus graves dont nôtre faible humanité est si cruellemment affligée, en même tems il méditait les grands maîtres de l'art et surtout les anciens auteurs, ces excellens observateurs dont les écrits contiennent si souvent des idées que, de nos jours, l'on reproduit comme neuves et dues aux lumières de ce siècle.

Possédant quatre langues vivantes, profitant des meilleurs ouvrages que l'Europe a produits, doué d'une grande mémoire, d'un jugement sain et d'un excellent esprit de critique, le Docteur Perret dévint bientôt un médecin distingué par son instruction et par son expérience; et pour ses jeunes confrères un guide précieux, un conseiller digne de succéder aux respec-

tables praticiens, qui à cette époque, brillaient dans nôtre Canton, et dont nous avons eu récemment à déplorer la perte.

Vers la fin de l'année 1830, la constitution de nôtre Collègue, sourdement minée par la maladie dont il avait souffert pendant sa jeunesse ne put résister à la fatigue produite par les soins qu'il donnait aux malades de l'Hospice, du Champ de l'air, de la Maison de force, et à ceux de sa clientelle particulière. Il vint passer à Montreux l'hiver de 1830 à 31, y chercher du repos et un climat moins rigoureux que celui de Lausanne; malheureusement il n'en éprouva pas une amélioration bien marquée; la phtysie laryngée, qui depuis longtems le menaçait, se manifesta pendant cet hiver par des symptomes non équivoques; elle fit peu de progrès pendant l'été suivant, saison qui était toujours favorable à nôtre malade et qu'il passa dans les environs de Vevey; il fut même assez bien pour s'occuper de quelques études sur le cholera asiatique qui ravageait alors la Russie et s'avançait rapidement vers le midi de l'Europe.

A la fin de l'été le Docteur Perret revint à Lausanne où il reprit une partie de ses occupations et prit une part active aux travaux du Conseil de santé occasionnés par l'épidémie qui nous menaçait. Mais l'hiver s'avançait et avec ses approches nôtre malade voyait se manifester chez lui des symptômes inquiétans; il se décida à passer à Nice la saison rigoureuse, mais ce fut avec un vif regret qu'il se décida à ce parti; à la douleur de se séparer de sa famille se joignait l'idée pénible pour lui, qu'il manquerait à son pays dans un

moment où il serait peut-être ravagé par une épidémie que tous les rapports dépeignaient comme excessivement effrayante et meurtrière; aussi exigea t-il de moi en partant, la promesse solemnelle, que, si le cholera éclatait en Suisse, je l'en avertirais aussi-tôt. Un médecin doit mourir à son poste, me dit-il; d'ailleurs ce sacrifice est pour moi moins grand que pour un autre, ajouta t-il, faisant allusion à la mort prématurée dont il se sentait menacé. Il passa à Nice un fort bon hiver; la plupart des symptômes de sa maladie disparurent, et au printems il revint en Suisse avec l'espérance de se rétablir complétement, et peut-être que cette espérance n'eut pas été trompée, peut-être qu'une guérison solide eut été obtenue, si le malade eut pu observer un repos et surtout un silence absolu; mais, poussé par son activité naturelle, il ne put s'astreindre à une complète inaction aussi longtems que ses forces se soutinrent et lui permirent quelque travail. L'été de 1833 ne répara qu'imparfaitement le mauvais effet de l'hiver qui l'avait précédé; on essaya une cure des eaux de Weissenbourg dont l'effet fut à peu près nul; la maladie marcha dès lors rapidement, et vers la fin de l'année les souffrances dévinrent telles, que la mort du malade, envisagée jusques alors par sa famille avec une terreur facile à comprendre, dévint pour elle presque l'objet d'un voeu comme le seul moyen de terminer une aussi déchirante agonie.

Tandis que ceux qui assistaient à ce triste spectacle d'un homme jeune encore, luttant avec la mort pouvaient à peine reprimer l'expression de leur douleur, le malade lui même paraissait calme et serein, avait souvent le sourire sur les lèvres, conservant, avec toute sa présence d'esprit, une patience et une résignation admirables, dignes du Chrétien, profondément pénétré et persuadé de la réalité du monde meilleur qui l'attendait: Il expira le 9. Janvier 1834.

Le Docteur Perret a publié en 1830 une brochure intitulée "De l'hospice des aliénés dans le Canton de Vaud." Il y signale les vices de la maison du Champde-l'air, mais prouve, d'un autre côté, que, sous le rapport des guérisons, les résultats que l'on y obtient sont égaux à ceux que l'on remarque dans les établissemens les mieux organisés. Il donne en suite plusieurs détails sur l'administration et le régime intérieur de cet hospice et cela dans le but de détruire plusieurs idées fausses et des préventions qui existaient dans le public contre cet établissement; il termine par un court exposé des méthodes que sa pratique lui a prouvé être les plus avantageuses dans le traitement de l'aliénation mentale, et conclut de ses observations, que cette maladie exige pour sa guérison fort peu de médicamens, mais un traitement moral habilement dirigé. —

Ce petit ouvrage plein d'idées et de faits doit nous faire regretter que l'auteur n'ait pas écrit davantage. Il préparait un mémoire sur le délirium tremens, ou délire des yvrognes, et sur les eaux de Weissenbourg, lorsque sa maladie s'exaspéra et vint interrompre ses travaux. Il est probable que s'il eut vécu, il eut enrichi la science du fruit de ses nombreuses observations; malheureusement une mort prématurée est venue enlever à la médecine un de ses ornemens, à son pays

un bon et utile Citoyen, et, sans doute, à plusieurs de vous, Messieurs, un ami précieux et digne de sincères regrets.

Vevey le 29. Mai 1835.

Guisan, Dr. Med.

e. J. R. STEINMÜLLER.

Johann Rudolf Steinmüller war geboren zu Glarus am 11. März 1773 in einer Familie, die schon seit mehreren Generationen dem geistlichen und dem Lehrerstande angehörte. Auch er widmete sich der Theologie und nach vollendetem Gymnasial-Unterricht begab er sich für seine akademischen Studien nach Tübingen, dann nach Basel, woselbst er 1791 ordinirt wurde. In sein Vaterland zurückgekehrt und für einige Zeit mit Privatunterricht beschäftiget, trat er nun als Seelsorger auf, wurde zuerst an die Pfarrei Mühlehorn, dann auf die von Kerenzen und Gais, endlich 1805 nach Rheineck berufen, von welchem Zeitpunkt an er dem K. St. Gallen angehörte und für denselben vorzüglich im Schul - und Erziehungsfach eifrig thätig war, daher ihm auch in Alerkennung seiner Verdienste im Jahr 1818 das Kantonsbürgerrecht von der obersten Behörde, so wie von der Stadt Rheineck das Gemeindsbürgerrecht geschenkt wurde. Neben dem theologischen und pädagogischen Fache, hatte er sich auch der vaterländischen Naturgeschichte gewidmet und sie